

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUÉ DU 25 JANVIER 2023

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN RÉPONSE
ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ UFF**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

ABEILLE ASSURANCES HOLDING



Le présent communiqué a été établi et est diffusé par l'Union Financière de France Banque (« **UFF** ») conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») en date du 24 janvier 2023, apposé le visa n°23-027 sur la note en réponse établie par UFF (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'UFF (le « **Document Autres Informations** ») ont été déposées auprès de l'AMF le 25 janvier 2023 et mises à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet d'UFF (www.uff.net/actionnaires-investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Union Financière de France Banque
32 avenue d'Iéna
75116 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Union Financière de France Banque décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.